

DV.

CONSEIL GÉNÉRAL - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING L
15-03-1989
Transmis à M. Overgemaakt aan de H.

L. 18.954/9.

Neuvième chambre.

La demande d'avis introduite le 23 février 1989 par le Ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et du Logement pour la Région wallonne concernant un projet d'arrêté de l'Exécutif Régional wallon "portant modification de l'arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 23 juillet 1987 relatif aux décharges contrôlées", a été rayée du rôle, à la demande du Ministre, le 14 mars 1989 et remplacée par l'affaire n° L. 18.984/9.
